Conditions générales d'utilisation de la Plakette de l'École normale supérieure

Ces Conditions générales, conclues entre Vous et le Club Plakette, régissent les conditions de votre utilisation de votre Exemplaire de la Plakette. Lisez et relisez-les attentivement, apprenez-les par cœur à l'endroit et à l'envers, révisez-les trois fois par jour, matin, midi et soir, avant chaque repas, et conservez-les précieusement pour référence ultérieure en cas d'amnésie. Ces Conditions générales se substituent à leur résumé informel, le Mode d'emploi (au verso) qui n'a aucune valeur légale.

En lisant la Plakette, son Mode d'emploi, ou les présentes Conditions générales, en vous approchant à moins de dix mètres d'exemplaires des documents précités, ou en venant au monde, de votre plein gré ou non, vous acceptez l'intégralité et le détail exact des termes de ces Conditions générales, dans leur version actuelle et dans n'importe laquelle des versions ultérieures de ces Conditions générales susceptibles qui pourraient avoir existé de toute éternité dans des univers parallèles. Si vous n'acceptez pas ces Conditions générales, restituez immédiatement votre Plakette, votre Mode d'emploi et vos Conditions générales à un membre du Club Inutile ou du Club Plakette pour en obtenir un remboursement intégral ; enfermez-vous chez vous de peur d'être à nouveau confronté à ces documents ; et tentez d'effacer les éventuelles conséquences dommageables de cette affreuse méprise qui a conduit votre existence à votre naissance, de la descendance, lavage de cerveau des proches et conjoints éventuels, censure des œuvres de l'esprit, incinération du lieu de vie et des possessions matérielles) avant de mettre un terme à cette dernière par une méthode de votre choix dans le respect de la législation applicable.

Le Mode d'emploi, et les présentes Conditions générales, sont édités par le Club Inutile en vertu d'un accord informel conclu entre le Club Plakette et ce dernier. Les termes de cet accord sont conservés sous forme de souvenirs dans la mémoire des personnes y ayant pris part, jusqu'à leurs décès respectifs, et peuvent y être consultés sans accord préalable en ayant recours à toute technique de mentalisme agréée.

L'accord conclu entre Vous et Nous est expressément défini comme relevant de la compétence pleine et exclusive du Tribunal de Grande Instance de l'Assemblée Générale, unique, souveraine, perpétuelle et parallélisée de l'Université de l'École normale supérieure, au sens des articles sixième, septième et huitième du Règlement de ce dernier.

Article 1: Définitions

– *Vous* vous désigne, vous, lecteur de la Plakette, du Mode d'emploi et/ou des Conditions générales, individu sain de corps et d'esprit, majeur, responsable et jouissant de ses facultés mentales, non emancipé, ou un individu sous tutelle ou curatelle, et/ou déchu de vos droits civiques, et donc inapte à consentir à un contrat (ou autre) avec Nous, *Vous* désigne votre représentant légal, s'il en existe un ; si vous êtes un individu de la classe sus-citée dont le représentant légal n'est pas une personne physique (notamment, mais pas exclusivement, un enfant placé sous la responsabilité de l'assistance publique), *Vous* désigne toute personnalité juridique que la législation applicable reconnaît à votre tuteur, ou dans le cadre d'opérations telles la conclusion de l'accord que constitue les Conditions générales entre vous et Nous ; à défaut, et notamment si vous êtes un chien, une intelligence artificielle, un phénomène quantique émergent, une manivelle, ou tout autre entité ne constituant pas une personne physique au sens du droit français, *Vous* n'existez pas au sens des Conditions générales : abstenez-vous de lire la Plakette, le Mode d'emploi, ou de poursuivre votre lecture des Conditions générales au-delà de la conclusion de la présente phrase, et veuillez disparaître immédiatement dans un pouf de logique.

– *Nous* nous désigne, nous, le Club Inutile, le Club Plakette, leurs filiales et succursales, leurs représentants dûment appointés, avec qui Vous allez conclure un contrat qui, quoique non matrimonial, nous liera, Nous et Vous, jusqu'à ce que la mort nous sépare. (A la vérité, *Nous* désigne exactitudinalement un sachem (ou plusieurs sachems) qui n'a pas de meilleur emploi de son temps que rédiger les présentes, mais que voulez-vous, on dira qu'il s'agit d'un Nous de majesté.)

– Par analogie avec la langue française, les termes *Votre*, *Vos*, *Notre*, *Nos*, sont des adjectifs possessifs respectivement singulier, pluriel, singulier et pluriel, qui sont respectivement à *Vous*, *Vous*, *Nous*, *Nous*, ce que les termes usuels "votre", "vos", "notre", "nos", sont respectivement à "vous", "vous", "nous", "nous".

– Vous, Nous, ainsi que toutes les autres entités désignées dans les présentes sous le nom de *personne*, *individu*, *humain*, *être*, *Homo sapiens*, et autres désignations de sens équivalent, sont des sujets au sens des doctrines de la philosophie occidentale contemporaine en vigueur à la date de mise sous presse des Conditions générales.

– La *Plakette* est un document ayant pour visée de décrire l'École normale supérieure à toute personne intéressée. Plus exactement, la *Plakette* est un système isomorphe près des atomes dominant corps à la réalité désignée par ce mot, mais il s'agit de l'information, de l'idée de la Plakette au sens platonicien, de ce document désincarné et affranchi de son ultime essence matérielle.

– Votre *Exemplaire* de la Plakette, par opposition, désigne l'objet physique constitué de pages de papier glacé agrafées qui récapitule le contenu de la Plakette et se trouve actuellement entre Vos mains. Enfin, pas forcément exactement maintenant, mais du moins celui dans lequel Votre exemplaire des Conditions générales était inséré ab initio.

– Le *Club Plakette* est une section de l'AEENS, au sens des articles 40 à 47 du règlement intérieur de cette dernière en vigueur en janvier 2014.

– Le *Club Inutile* est une association multinéaire perpétuelle à régime bicaméral pluripartite, dont l'objectif est l'étude, la promotion et la mise en pratique des formes d'action non-triviales permettant d'obtenir un résultat nul.

– L'*École normale supérieure* est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel originellement fondé par l'article premier du Décret sur l'établissement des écoles normales pris par la Convention nationale le 9 brumaire an III, sise à Paris, et régie par le décret 87-695 du 26 août 1987 relatif à l'École normale supérieure.

– Le *Mode d'emploi* est le résumé informel des Conditions générales situé au verso de ces dernières. Il s'agit d'une création mixte textuelle et graphique à visée humoristique qui n'a aucune valeur légale. La encore, il conviendra d'opérer une distinction conceptuelle soigneuse entre le Mode d'emploi et Votre Exemplaire du Mode d'emploi.

– Les *Conditions générales* sont, sans surprise, les présentes conditions générales, incluant notamment la présente définition de l'expression *Conditions générales* comme désignant les présentes conditions générales ; et qu'il convienne une fois encore de distinguer de Votre Exemplaire des Conditions générales.

– *La présente phrase* désigne la présente phrase, non pas la présente phrase à ce moment précis de Votre lecture mais celle au moment de Votre lecture de *la présente phrase* à un endroit quelconque des Conditions générales (même si malheureusement les deux notions coïncident pour la présente phrase).

– *Les idées incolores vertes dormant furieusement* ne désigne rien.

– L'*AEENS*, Association des Élèves de l'École normale supérieure, désigne une association au sens de la Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association, fondée en 1986, et modifiée ultérieurement par des déclarations à la préfecture de police, notamment les annonces au numéro de parution 19970025, 20000027 et 20010006, respectivement numéro d'annonce 1671, 2423 et 1801 parues au Journal officiel des associations et fondations d'entreprise le 21 juin 1997, le 1er juillet 2000, et le 10 février 2001, respectivement.

– La *Bibliothèque nationale Szechényi* désigne la bibliothèque nationale de Hongrie. Elle n'a rien à voir là-dedans.

– La *Terre* désigne la troisième planète du système solaire (selon la définition de l'UAI, en énumérant dans l'ordre allant du Soleil à la périphérie), siège de toutes les personnes physiques et morales mentionnées dans les Conditions Générales (à l'exception du Club Inutile, que l'on ne saurait confiner à de si exiguës limites) ; il inclut également l'espace intérieur des aéronefs, quelles que soient leurs nationalités et immatriculations, et tous objets ou êtres actuellement en phase ascendante ou descendante d'un saut, en chute libre, ou actuellement déconnectés du sol, au mépris des lois de la physique, pour quelque raison que ce soit, qu'elle semble ou non de nature à mettre un terme à leur existence, et ce dans la limite de l'exosphère. La Plakette, le Mode d'emploi ou les Conditions générales ne sont pas prévues pour être lues dans l'espace.

– La *Législation applicable* désigne la loi française telle qu'elle est par ses différentes sources, notamment, mais pas exclusivement, la Constitution française du 4 octobre 1958, son préambule, les textes auxquels elle se rapporte, la loi votée par l'Assemblée nationale et par le Sénat, les règlements émis par les autorités exécutives (arrêtés, décrets, etc.), la coutume résultant des usages anciens, constants, généraux et notoires, les traités ou accords internationaux, le droit communautaire européen.

– La *réalité* désigne le monde extérieur, tangible ou intangible, en vigueur suivant la législation applicable, qui est supposé partagé entre Vous et Nous.

Article 2: Droits réservés

Nous Nous approprions, dans l'espace et dans le futur, la pleine et entière propriété de la Plakette considérée comme œuvre de l'esprit, au sens de la législation applicable, et notamment, mais pas exclusivement, au sens du droit d'auteur, moral comme patrimonial, des droits voisins, du droit des brevets, du droit des marques, du droit des bases de données ; cette appropriation s'effectuant sans aucune exception, restriction ou réserve, avec tous les droits présents et à venir s'y rattachant ou pouvant lui être rétroactivement attribués tire que ce soit.

Aussi Nous réservons-Nous l'exclusivité des droits suivants sur la Plakette, dans l'Univers entier :

– Le droit de fabriquer, reproduire et faire reproduire, vendre et faire vendre la Plakette sur tous supports, notamment papier, phonogrammes, vidéogrammes, et données numériques sur support magnétique, optique, ou dans l'Internet, sous forme de Laser disques, bandes, vidéodisques, vidéocassettes, livres, magazines, journaux, livres électroniques, disques versatiles digitaux, disques compacts, fichiers MPEG 3, disques à rayons "Blu", disques versatiles digitaux à haute densité, mémoires éclair, disques durs, clés du bus sériel universel, baladeurs digitaux, au moyen de tous procédés à ce jour connus et qui pourront être découverts, sans que les énumérations qui précèdent ne soient d'une quelconque façon limitatives, et ceci en tout ou partie, sous quelque forme ou sous quelque marque que ce soit et au prix par Nous-mêmes fixé sans avoir à en référer à quiconque.

– Tous droits d'utilisation de la Plakette, de quelque manière et à quelques fins que ce soit, à la seule exception des droits qui Vous sont concédés dans l'article 3 de ces Conditions générales.

– Le droit de communication de la Plakette, en public ou en privé par voie orale, écrite, ou par tout autre mode de communication utilisant les facultés sensorielles humaines actuellement existantes ou encore à implémenter ; par voie télévisuelle, radiophonique, cinématographique, par câblo-distribution ou reproduction telle que copie privée, sonorisation, synchronisation de documents audiovisuels, etc., par l'intermédiaire de dispositifs automatisés tels que juke-boxs, ou par voie télépathique.

– Le droit de mise à jour, de modification, de traduction vers d'autres langues, humaines, informatiques, d'adaptation vers d'autres supports, pour d'autres écoles, normales ou non, inférieures ou supérieures, pour un public différent ; le droit de réédition.

Article 3: Droits concédés

Dans le cadre des dispositions précédentes, Nous Vous consentons une licence non-exclusive, limitée, non-exclusive, révocable, non-transférable, non-affiliable, Vous autorisant à prendre connaissance du contenu de Votre Exemplaire de la Plakette, du Mode d'emploi, et des Conditions générales, en utilisant exclusivement votre appareil sensoriel et vos facultés cognitives biologiques.

Dans le cas d'une consultation d'un Exemplaire dématérialisé ou numérique de la Plakette, Nous Vous autorisons à utiliser un (1) ordinateur pour afficher le contenu de la Plakette et Vous permettre la lecture. Les instructions d'effacer des traces de la Plakette ne s'appliquent pas aux copies transitoires, sous la forme de fichiers temporaires ou dans la mémoire vive de l'ordinateur ou des équipements réseau, dont la durée de vie est limitée dans le temps et qui ne sont utilisées que pour transmettre la Plakette sur l'Internet ou pour l'afficher sur le dispositif d'affichage de Votre ordinateur.

La lecture de la Plakette s'effectue impérativement dans le sens de lecture de la langue française, de gauche à droite puis de haut en bas, et de façon séquentielle uniquement. Vous pouvez interrompre Votre lecture au moment de Votre choix, à condition de la reprendre ultérieurement à l'endroit exact où Vous l'aviez laissée. Une fois parvenu à la fin de la Plakette, Vous n'avez pas le droit d'essayer de continuer au-delà, mais Vous avez le droit de procéder à une nouvelle lecture de la Plakette ; Vous pouvez répéter ce procédé autant de fois que Vous le désirez, sans limite de durée ou de nombre de lectures, et ce jusqu'à une éventuelle révocation de ce privilège.

Afin de garantir que Votre expérience de la lecture de la Plakette est optimale et correspond au soin que Nous avons apporté à sa conception, la licence qui Vous est ici concédée ne Vous autorise pas à lire en diagonale, feuilleter, ou sauter tout ou partie de la Plakette. Votre lecture doit être scrupuleusement séquentielle et s'effectuera au maximum à la vitesse de quatre cents (400) mots par minute, à peine de nullité.

Le Club Plakette Vous autorise à effectuer une (1) copie de sauvegarde de la Plakette, à des fins privées exclusivement : dans le cas d'un Exemplaire dématérialisé ou numérique de la Plakette, par des moyens électroniques de reproduction de l'information tel le copiage-collage ; dans le cas d'un Exemplaire physique, uniquement par une copie manuscrite oltographe exécutée à l'aide de Vos talents artistiques personnels, et uniquement sur parchemin, papyrus, ou vélin.

Sauf autorisation écrite préalable, les droits qui Vous sont concédés par le présent article ne s'étendent pas au cercle familial. Ils ne s'étendent pas non plus aux versions ultérieures de Vous qui ne seraient pas reliées à Vous par une trame continue d'existence justifiant un sentiment subjectif d'identité : à ce titre, la version ultérieure de Vous ne pourrait pas exercer les droits qui Vous sont consentis, à défaut d'une nouvelle et entièrement indépendante acceptation des Conditions générales.

Article 4: Liens vers des sites externes

La Plakette contient un certain nombre de locateurs uniformes de ressources (URL) indiquant l'emplacement, dans la Toile, suivant le système de noms de domaine actuellement en vigueur sur l'Internet, de certains documents complémentaires. Ces liens ont été placés sans accord préalable des directeurs de ces documents respectifs des ressources qu'ils désignent, et ne doivent pas être perçus comme une tentative d'appropriation des marques déposées et non déposées qu'ils contiennent éventuellement et dont Nous reconnaissons qu'ils appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

Nous avons investi une quantité d'effort proportionnée pour s'assurer de la qualité, de l'exactitude, de la décence et de la pertinence des ressources désignées par les URL contenus dans la Plakette, le Mode d'emploi et les Conditions générales, au moment de leur publication. Cependant, pour les ressources que Nous ne gérons pas, Nous ne pouvons pas garantir que la version actuelle, ou les versions passées ou ultérieures, des dites ressources, demeure conforme à l'impression que Nous en avons formée au moment de l'écriture des présentes. Aussi, toute consultation des dites ressources s'effectue à Vos seuls risques et périls. Le Club Inutile et le Club Plakette ne sauraient être mis en garde contre, et n'acceptent aucune responsabilité pour, les risques suivants, sans que cette liste soit limitative : squat typographique (typosquatting), expiration du nom de domaine, défacement, piratage, installation de virus, de vers, de pourricels, de chevaux de Troie numériques, pornographie, contenu indécent, contenu illégal, censure par la loi applicable ou par décision de justice, inexactitudes, omissions, erreurs, furry fandoms, surveillance massive des communications électroniques par les consortiums industriels ou les agences de renseignement françaises ou étrangères, ajout à les listes de surveillance privilégiées suite à une activité en ligne perçue comme suspecte, visite matinale d'agents secrets, séquestration, extradition extrajudiciaire vers des pays pratiquant la torture, détention au mépris de l'habeas corpus, exposition au supplice de l'eau et de la planche de bois (waterboarding), et troubles psychologiques afférents.

Article 5: Effets secondaires

La Plakette est susceptible d'avoir des effets secondaires ou indésirables, bien que tout le monde n'y soit pas sujet.

– Dans certains cas, le passage du bord des pages de la Plakette le long de l'épiderme est susceptible d'entraîner des lésions superficielles, des coupures ou de légères entailles, avec un saignement éventuel. Ces blessures sans gravité doivent cependant être immédiatement lavées et désinfectées ; elles sont par ailleurs susceptibles d'entraîner des problèmes plus sérieux chez certaines personnes souffrant d'hémophilie ou de troubles du système immunitaire. Si vous êtes dans ce cas, ou si les blessures reçues lors de votre consultation de la Plakette s'aggravent ou se maintiennent plus de trois jours, cessez toute lecture et consultez un médecin.

– Dans certaines situations, et notamment dans des environnements sombres ou chez des personnes souffrant de troubles ophtalmologiques, myopie considérable, etc.), une exposition prolongée de la Plakette est susceptible d'entraîner une fatigue oculaire se manifestant par des maux de tête, une sensation d'épuisement, ou une acuité visuelle moindre (vision trouble ou floue, difficultés à faire converger le regard). Ces troubles sont temporaires et se résorbent normalement d'eux-mêmes au plus vingt-quatre heures après avoir cessé votre consultation de la Plakette. Cependant, dans de rares situations, Nous vous recommandons de cesser votre lecture de la Plakette. Si les troubles ophtalmologiques persistent, consultez un médecin.

– La lecture de la Plakette nuit à votre degré d'attention et de concentration. Elle ne doit pas être effectuée sur le lieu de travail. Ne la lisez pas en marchant, en conduisant un véhicule, ou en utilisant des machines dangereuses, sous peine de vous exposer à des accidents graves.

– La couverture glacée de la Plakette est légèrement dérapante et risque d'entraîner des glissades ou des chutes. Pour éviter tout accident, et par souci de propreté, ne jetez pas la Plakette au sol ou dans la voie publique. Entreposez-la dans un meuble approprié (étagère, armoire) lorsque vous ne la lisez pas. Faites preuve de vigilance lorsque vous vous déplacez dans des environnements où des exemplaires de la Plakette sont susceptibles d'avoir été laissées par terre.

– Comme toute information, la Plakette comporte des risques d'entraîner des troubles cognitifs tels que perplexité, introspection, questionnement philosophique profond, etc. Les personnes souffrant de troubles de problèmes psychologiques ne doivent consulter la Plakette que sous la supervision directe d'une autre personne, et doivent interrompre leur consultation dès l'apparition de tout symptôme. La Plakette ne constitue pas une incitation au suicide. Si vous ressentez des difficultés personnelles après votre lecture de la Plakette, qu'elles soient ou non liées à celle-ci, interrompez immédiatement votre lecture, et consultez un service d'écoute avant de commettre l'irréparable.

– La Plakette n'a pas pour objet d'initier un culte, et ne doit pas être considéré comme le texte sacré d'une quelconque religion. La Plakette n'a pas pour objet de travestir, de parodier, de détourner ou de porter atteinte à la dignité d'une divinité ou d'un texte sacré, ou de contenir des représentations proscrites par certaines croyances. La Plakette ne prétend pas pouvoir vous absoudre de péchés de quelque nature que ce soit dans le cadre d'une quelconque théologie. Il est formellement déconseillé de se servir de la Plakette dans un cadre religieux. La Plakette n'est normalement pas visée par les dispositions de l'article L141-5-1 du Code de l'éducation.

– Certaines personnes sont susceptibles de faire des crises d'épilepsie comportant, le cas échéant, des pertes de conscience à la vue, notamment, de certains types de stimulations lumineuses fortes : succession rapide d'images ou répétition de figures géométriques simples, d'éclairs ou d'explosions. Ces personnes s'exposent à des crises lorsqu'elles lisent la Plakette dans certains environnements comportant de telles stimulations, alors même qu'elles n'ont pas d'antécédent médical ou n'ont jamais été sujettes elles-mêmes à des crises d'épilepsie. Si vous-même ou un membre de votre famille avez déjà présenté des symptômes liés à l'épilepsie (crise ou perte de conscience) en présence de stimulations lumineuses, consultez votre médecin avant toute lecture de la Plakette. Les parents doivent également être particulièrement attentifs à leurs enfants lorsque ceux-ci lisent la Plakette. Si vous-même ou votre enfant présentez un des symptômes suivants : vertige, trouble de la vision, contraction des yeux ou des muscles, trouble de l'orientation, mouvement involontaire ou convulsion, perte de conscience momentanée, il faut cesser immédiatement de lire la Plakette et consulter un médecin. Évitez de lire la Plakette si vous êtes fatigué ou si vous manquez de sommeil. Assurez-vous que vous lisez dans une pièce bien éclairée. Lorsque vous lisez la Plakette, en la tenant en main, conservez-la à bonne distance de vos yeux et aussi loin que le permettent vos bras.

– Lire la Plakette pendant plusieurs heures peut fatiguer vos muscles et articulations, vos yeux ou même irriter votre peau. Pour éviter des problèmes de tendinite, le syndrome du canal carpien, une fatigue oculaire ou des irritations de l'épiderme, évitez de lire la Plakette de manière excessive. Il est recommandé aux parents de vérifier que leurs enfants lisent de manière appropriée et pas trop longtemps. Une pause de 10 à 15 minutes toutes les heures, même si vous vous sentez bien. Il est inutile de serrer la couverture ou d'appuyer trop fort votre nez sur le papier sous peine de provoquer gêne ou fatigue. Si vos mains, poignets, bras ou yeux sont fatigués ou douloureux quand vous lisez la Plakette, reposez-vous plusieurs heures avant de recommencer à lire. Si la fatigue ou la douleur persistent, consultez un médecin.

– Lire la Plakette peut provoquer le mal des transports chez certains lecteurs. Si vous ou votre enfant vous sentez fatigué, nauséeux, pris de vertiges ou présentez des symptômes similaires en lisant la Plakette, ou si vous ressentez une gêne au niveau des yeux, des mains ou des bras, cessez de lire et prenez du repos. Ne conduisez pas ou ne vous engagez pas dans une activité physique fatigante avant de vous sentir mieux.

Article 6: Usages dangereux

Comme bien des choses du monde réel, la consultation de la Plakette sous-entend un certain élément irréductible de risque. Pour tenter de le minimiser, prenez soin d'appliquer certaines consignes simples :

– La Plakette est inflammable mais n'est pas conçue pour être brûlée. En cas d'incendie, ne respirez pas les vapeurs de la combustion de la Plakette, car elle n'a pas été approuvée pour cet usage et est susceptible d'entraîner des troubles respiratoires. La Plakette ne doit pas être utilisée comme soufflet ou pour attiser un feu. N'allumez de feu que dans les endroits où cela est permis et lorsque vous disposez du matériel adapté en cas de problème (couverture anti-feu, extincteurs). Répandez toujours de l'eau sur le foyer pour éteindre votre feu et ne l'abandonnez pas. En cas de brûlure, consultez immédiatement un médecin.

– La Plakette n'est pas comestible et ne doit pas être avalée. Si vous avalez la Plakette, ne tentez pas de vomir ; consultez immédiatement un centre anti-poisons en leur montrant le Mode d'emploi et les Conditions générales. Si vous les avez également avalés, trouvez-en d'autres exemplaires si vous pouvez ; à défaut, renvoyez votre médecin au site du Club Inutile ou expliquez votre situation (par gestes si vos voies aériennes sont bloquées).

– Risque d'étouffement. Toute inhalation de la Plakette est à proscrire. La Plakette n'est pas conçue pour les enfants de moins de 36 mois.

– L'utilisation du papier des pages de la Plakette pour la confection de chapeaux n'offre pas une protection solaire suffisante et présente des risques d'insolation. Utilisez un couvre-chef adapté, et, en cas de sensibilité au soleil, évitez toute exposition entre midi et quatre heures.

– Le port prolongé être utilisée ponctuellement pour l'élimination de moustiques ou d'autres insectes, mais ne saurait se substituer à un insecticide agréé par un laboratoire pharmaceutique agréé. L'usage de la Plakette ne constitue pas une protection suffisante contre les maladies transmissibles par la piqûre ou la morsure d'insectes, notamment le paludisme et autres maladies tropicales ou infectieuses. Avant tout départ en zone à risque, consultez votre médecin pour élaborer un programme thérapeutique dépendant de la durée de votre séjour et des zones traversées, et pour décider de l'intégration ou non de la Plakette à ce programme.

– Enroulée, la Plakette peut être utilisée comme arme contondante. Renseignez-vous sur la législation applicable en matière de port d'armes dans votre pays. Attention, la Plakette ne constitue pas une protection suffisante contre les risques d'agression.

– Roulée en cône, la Plakette ou sa couverture peut servir de porte-voix. Prenez alors garde de ne pas fatiguer vos cordes vocales. Attention, l'exposition prolongée au bruit peut endommager l'oreille de vos interlocuteurs et/ou provoquer des troubles physiques du parler.

– La Plakette ne doit pas être utilisée comme coton-tige ou pour récurer vos oreilles, au risque d'entraîner des lésions du tympan, ou une inflammation ou infection du conduit auditif. Il est également déconseillé d'utiliser la Plakette, roulée en cône, comme cornet acoustique d'appoint. Consultez un médecin spécialiste en oto-rhino-laryngologie pour obtenir des solutions appropriées à vos problèmes.

– Tout usage de la Plakette contraire vivement recommandé pour protéger vos yeux des risques liés à l'exposition au rayonnement solaire. De même, les caractéristiques optiques de la Plakette ne lui confèrant aucun pouvoir grossissant, il est inutile de l'utiliser comme longue-vue.

– Il est déconseillé d'utiliser la Plakette comme ramasse-miettes ou comme pelle pour collecter des détritus, eu égard au risque d'infection microbienne lors d'une utilisation ultérieure de la Plakette, par vous ou par autrui. Par souci d'hygiène, stockez-la toujours la Plakette dans un environnement clair, propre et sec, et lavez-vous les mains avant et après chaque utilisation. Ne consultez pas la Plakette aux toilettes ou pendant les repas, et encore moins les deux à la fois.

– L'usage de la Plakette comme éventail ne constitue pas une protection suffisante contre les risques liés à la canicule. Mouillez légèrement votre peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation. Passez plusieurs heures par jour dans un endroit frais ou climatisé. Buvez beaucoup d'eau : en cas de difficultés à avaler les liquides, ne pas hésiter à prendre de l'eau sous forme solide en consommant des fruits, voire de l'eau gélifiée. Mangez normalement même en l'absence de sensation de faim. Portez des vêtements légers, amples et clairs, et protégez-vous la tête lorsque vous êtes à l'extérieur.

– La Plakette ne doit pas être utilisée comme paille au vu des risques sanitaires qu'une telle entreprise fait courir. La Plakette n'est pas étanche et tout utilisation comme tuba comporte de graves risques de noyade.

– La Plakette n'est pas stérile et ne doit pas être consultée en milieu stérile. Ne mettez jamais la Plakette en contact avec une plaie ouverte ou avec des muqueuses.

Notez enfin que la Plakette ne peut en aucun cas être utilisée comme triangle de signalisation, pièce d'identité, extincteur, appeau à éléphant, justificatif de domicile, cache-sexe, préservatif ou dispositif de protection contre les maladies sexuellement transmissibles, parachute, filtre respiratoire, gilet ou canot de sauvetage, dispositif de surveillance de bébé, protection contre les pluies acides, engrais, boussole, etc.

Article 7: Usages proscrits

La Plakette ne doit en aucun cas être utilisée dans des prisons, des bateaux de plaisance ou des centrales nucléaires. Il est interdit sous peine de révocation unilatérale des droits qui vous sont concédés de l'utiliser pour accomplir les actes suivants : crimes, actes terroristes, incitation à la haine raciale, tornades, catastrophes naturelles, génocide ou tout crime contre l'humanité, fission ou fusion du noyau de l'atome, incendies, incitation à la commission d'un crime, assistance à des délinquants, consommation d'alcool, stupéfiants, substances de quelque espèce que ce soit ; le comique de répétition ; torture physique ou psychologique des humains, des animaux, des plantes, des champignons, des créatures animées ou inanimées ; destruction de l'information ou du patrimoine culturel tangible ou intangible de l'humanité ou de toute autre race sentiente ; menaces, harcèlement, usurpation d'identité, chantage, abus de confiance, corruption, blanchiment d'argent, fraude fiscale, brassage de banques, vol, fraude, grand banditisme ; annonces terribles, minutes de silence, instants d'inattention, ratons-laveurs ; la déforestation ; abus, actes ou propos obscènes, sexuels, érotiques, contraires aux bonnes mœurs, notamment incluant ou à l'encontre des mineurs, ou pratiques déviantes impliquant la consanguinité, les animaux, la polygamie, l'infidélité matrimoniale, ou les jouets sexuels ou les sévices d'une quelconque nature même librement consentis ; invasion de la vie privée, listes de diffusion, surveillance massive, mels en chaîne, liens affiliés, comique de répétition, comique de répétition, schémas pyramidaux, pourriel, matériaux promotionnels, infraction aux droits des tiers, du Club Inutile, du Club Plakette, de Vous ou d'autrui ; apologie du vol, du nazisme, de la haine raciale, de la violence ou du port simultané de sandales et de chaussettes ; destruction, micromessages sexualisés (sexting), pornographie revanchande (revenge porn) ou relevant du comique de répétition ; perturbation volontaire d'appareils électroniques, eau, air, électricité, ou en denrées vitales, notamment des services publics ou gouvernementaux ; affichage sauvage, ou plus généralement tout acte dont l'exécution pourrait entraîner une détresse physique ou émotionnelle de quelque nature ou intensité que ce soit chez une personne morale ou physique ou chez un individu sentient ; tout acte ou circonstance à visée eschatologique, subrogatoire ou anaphylactique.

Article 8: Dispositions relatives au transport de la Plakette

Si vous vous apprêtez à passer une frontière avec votre Exemplaire de la Plakette, renseignez-vous sur la politique douanière des pays impliqués, et sur leur législation en matière de censure, d'importation culturelle, et de bonnes mœurs. Apposez soigneusement sur votre Exemplaire de la Plakette une étiquette indiquant vos nom, prénoms, et coordonnés, et ne le laissez jamais sans surveillance dans les lieux publics sous peine qu'il ne soit immédiatement détruit.

Si vous prenez l'avion, et conservez la Plakette en bagage à main, elle doit être impérativement rangée dans les coffres, ou sous le siège devant vous ; les couloirs et issues doivent rester dégagés de tout bagage. En cas d'évacuation, vous devrez abandonner la Plakette dans l'avion, mais pourrez demander une décoration inutile indiquant vos nom, prénoms, et coordonnés, et ne le laissez jamais sans surveillance dans les lieux publics sous peine qu'il ne soit immédiatement détruit.

Si vous prenez l'avion, et conservez la Plakette en bagage à main, elle doit être impérativement rangée dans les coffres, ou sous le siège devant vous ; les couloirs et issues doivent rester dégagés de tout bagage. En cas d'évacuation, vous devrez abandonner la Plakette dans l'avion, mais pourrez demander une décoration inutile indiquant vos nom, prénoms, et coordonnés, et ne le laissez jamais sans surveillance dans les lieux publics sous peine qu'il ne soit immédiatement détruit.

Article 9: Dépôt légal

Conformément à l'article L131-2 du Code du patrimoine, la Plakette fait l'objet d'un dépôt légal à parution. Celui-ci est effectué par ses lecteurs, de façon autonome, à destination de diverses poubelles de l'agglomération parisienne. Toute demande de consultation des exemplaires peut être adressée par courrier à Notre prestataire chargé à son insu du respect de l'obligation de dépôt légal : Propreté de Paris, 100 bis rue du Cherche-Midi, 75006 Paris.

Article 10: Informatique et libertés

Lors de Votre lecture de la Plakette, l'AEENS, le Club Plakette, l'École normale supérieure, le Club Inutile, et tous ses partenaires, sous-traitants, contractuels et affiliés, peuvent recueillir et conserver certaines informations à caractère personnel susceptibles de faire l'objet d'un traitement automatisé. Ces informations sont : (néant).

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression aux informations personnelles Vous concernant. Pour exercer ce droit, écrivez Votre demande sur papier libre, accompagnez-la d'une photocopie de votre pièce d'identité, et brûlez-la soigneusement dans le respect de la législation applicable. Le Club Inutile Vous adressera instantanément, gratuitement et franco de port, l'ensemble des informations à caractère personnel qui sont retenues sur Vous dans le cadre de Votre lecture de la Plakette.

Le correspondant informatique et libertés du Club Inutile a pour adresse (jusqu'au 30 avril 2014) : Paul Simon, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, 8 rue Vivienne, 75002 Paris.

Article 11: Finalité

Le présent document ne constitue qu'un extrait des Conditions générales applicables. La version complète des Conditions générales est déposée, sous une forme distribuée et embryonnaire, dans la conscience de chacun des membres et non-membres du Club Inutile. La prophétie affirme qu'ils en dicteront la forme définitive à l'humanité aux derniers jours du monde ; dans l'intervalle, celle-ci peut être reconstituée par un examen attentif de leur configuration mentale actuelle, disponible par simple demande par courrier postal à : Grand Architecte de l'Univers, Service des copies de sauvegarde, Magrathea. Joindre à Votre envoi une enveloppe timbrée à Votre adresse ainsi qu'un support de stockage volumineux.

Les termes de ces Conditions générales existent de toute éternité, aussi toute modification ultérieure de ces dernières, par écrit ou par oral, même portant Notre sceau royal ou signé avec Notre sang, constituerait une impossibilité physique. Seule peut se substituer aux présentes Conditions générales une version alternative de celles-ci, elle aussi applicable de toute éternité, obtenue par changement de monde parallèle au travers d'une modification des conditions initiales de l'univers. Nous Vous informons cependant que cette opération est susceptible d'aboutir à des catastrophes naturelles, contradictions internes, oblitération personnelle de l'agent et/ou annulation de la garantie par ailleurs inexistante de la Plakette.

Article 12: Clause de divisibilité contractuelle

Si l'une des clauses des présentes Conditions générales était jugée nulle par une instance légale compétente, ou s'avérerait contraire au droit local, national, international, galactique, universel, ou incompatible avec des lois physiques inconnues à ce jour, ou inexplicable mathématique ou le bon sens, seule la clause concernée devrait être annulée, les autres clauses continuant à s'appliquer avec toute la force et l'immuabilité qui leur est conférée par la Loi.

Formellement, à tout instant de l'évolution de l'univers courant, la sémantique des Conditions générales est définie comme un choix non-déterministe parmi tous les sous-ensembles d'exemplaires des Conditions générales qui ne sont pas inapplicables au sens du paragraphe précédent, et maximaux au sens de l'inclusion. Le choix entre ces sous-ensembles s'interprète comme un choix irréversible entre univers parallèles, à accomplir avec un dé pourvu du bon nombre de faces.

Article 13: Garantie

La Plakette est fournie sans aucune garantie, dans la limite des lois applicables ; notamment, mais pas exclusivement, elle n'est même pas fournie avec les garanties implicites de commerciabilité ou d'adéquation à une quelconque fin spécifique. Vous et Vous seul encourrez tous les risques liés ou non à l'utilisation de la Plakette ou à sa non-utilisation. Dans l'éventualité ou la Plakette s'avérerait défectueuse, Vous assumez seul les coûts de tous services, réparations ou corrections nécessaires.

Toutes précautions raisonnables ont été prises pour assurer que la Plakette ne comporte aucune erreur, faute, inexactitude, ou emploi malavisé de formes indûment autorisées par la réforme orthographique de 1990. Cependant, Nous ne pouvons garantir l'exactitude du contenu de la Plakette, et en aucune autre circonstance que celles requises par la loi applicable ou accordées par modification du cours éternel du temps tel qu'indiqué ci-dessus, le Club Plakette, le Club Inutile, l'AEENS, l'École normale supérieure, un titulaire de droits sur la Plakette, ou toute autre partie qui modifie ou achemine la Plakette, ne peut être tenu pour responsable envers Vous pour les dommages, incluant tout dommage général, spécial, accidentel ou indirect consécutif par suite de l'utilisation ou de l'incapacité d'utiliser la Plakette, notamment, mais pas exclusivement, déception quant aux activités associatives, mauvaise orientation après les concours, intoxication alimentaire rue Mouffetard ou ailleurs, mésemploi ridicule du jargon normalien, désorientation dans les locaux de l'École normale supérieure, ses environs immédiats ou tout autre endroit du monde, etc., même si quiconque aurait été avisé de la possibilité de tels dommages avant, pendant ou après leur survenance.

Article 14: Jeu-concours

La Plakette est liée au jeu-concours d'admission à l'ENS, dont Nous reproduisons ici une partie des conditions à titre informatif. Ce résumé n'a pas vocation à se substituer au règlement complet du jeu déposé auprès du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'État français et l'École normale supérieure organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat, du 14 avril 2014 au 19 juillet 2014, destiné aux étudiants en classes préparatoires, à l'université, ou à tout candidat libre intéressé, intitulé "Jeu-concours d'admission à l'ENS".

La participation au jeu est ouverte à toute personne satisfaisant les conditions requises pour l'accès à la fonction publique, et pouvant justifier soit du baccalauréat, soit d'un titre ou d'un diplôme admis en dispense ou équivalence de celui-ci, à l'exception des personnes titulaires d'un diplôme correspondant à 240 unités ECTS (European Credit Transfer System). La participation au jeu implique l'entière acceptation du présent règlement. Le jeu-concours est limité à trois participations par personne (même nom, mêmes prénoms).

Il est demandé aux participants de s'inscrire au